RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Agriculture et de
la Souveraineté Alimentaire

Arrêté du 31 MAI 2022

portant nomination à la commission nationale technique du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire

NOR : AGRT2207093A

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le chapitre I du titre I du livre VI du code rural et de la pêche maritime, et notamment les articles L.611-1, D.611-4 et D.611-5,

Arrête :

Article 1er

Sont nommés membres de la Commission nationale technique conformément au II de l'article D.611-5 :

1° Au titre du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire et en qualité de représentants de la transformation agricole :

- M. Dominique CHARGE, La Coopération Agricole,
- M. Christian SPIEGELEER, Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA).

2° Au titre des personnalités extérieures au Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire :

a) en qualité de représentant de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer),

- Mme Isabelle BRETAUDEAU, FranceAgriMer (FAM),

b) en qualité de représentant de la coopération agricole :

- Mme Marine NOSSEREAU, La Coopération Agricole.

c) en qualité de représentants des producteurs membres d'organisations de producteurs des filières végétales :

- M. Bernard GUILLARD, Les Producteurs de Légumes de France,
- Mme Caroline DUCOURNEAU, Fédération française de la coopération fruitière, légumière et horticole (FELCOOP),
- Mme Karine OSWALD-POULET, Association de gouvernance économique des fruits et légumes (GEFEL),
- M. Loïc LE MEUR, Union nationale des producteurs de pommes de terre (UNPT),
- M. Alain AUBANEL, PPAM de France.

d) en qualité de représentants des producteurs membres d'organisations de producteurs des filières de productions animales :

- M. Guillaume GAUTHIER, Fédération nationale bovine (FNB),
- M. Philippe AUGER, ELVEA France,
- M. François MONGE, La Coopération Agricole (Pôle animal),
- M. Gilles DURLIN, Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL),
- M. Loïc DELAGE, France OP Lait,
- M. Sylvain BOIRON, Fédération national des Eleveurs de Chèvres (FNEC).

e) en qualité de représentants des organisations spécialisées de producteurs de la filière forestière :

- M. Antoine D'AMECOURT, Fédération des Forestiers Privés de France,
- M. Tammouz Enaut HELOU, Union de la Coopération Forestière Française (UCFF).

Article 2

Cet arrêté fera l'objet d'une publication au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait le 31 MAI 2022

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Pour le Ministre et par délégation
L'ingénieur en chef des mines

Serge LHERMITTE